



## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 5 février 2024 à 18 h 30 sous la présidence de Madame Céline Veilleux, mairesse.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Marie-Andrée Buteau  
Siège #2 - Jocelyn Béliveau  
Siège #3 - Jessica Bolduc  
Siège #4 - Joey Veilleux  
Siège #5 - Marie-Josée Nadeau  
Siège #6 - Laurier Poulin

Sont absents à cette séance :

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Laurence Chabot agit comme directrice générale et greffière-trésorière .

Après avoir constaté le quorum, la mairesse, Madame Céline Veilleux , ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2024-02-20**

## **02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 03 - COMPTE RENDU DE LA MAIRESSE**
- 04 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**
- 05 - COMPTE RENDU DES ÉLUS**
- 06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 07 - ACCEPTATION DES COMPTES**
- 08 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 09 - LÉGISLATION**
- 10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
  - 10.01 - Résolution - Dépôt de la liste des immeubles à être transférée à la MRC des Etchemins pour non-paiement de taxes**
  - 10.02 - Résolution - Acceptation soumission Visionic achat ordinateur portable**
  - 10.03 - Résolution - Demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants, pour le Projet de réaménagement des salles communautaires 2023-2024**
  - 10.04 - Résolution - Signataire au compte Desjardins**

**10.05** - Résolution pour nommer la directrice générale responsable des services électroniques ClicSÉQR

**10.06** - Résolution autorisation Services Accès D Affaires

**10.07** - Résolution - Gestion du compte de carte de crédit Desjardins

**10.08** - Résolution remboursement des frais de cellulaire à Mme Laurence Chabot

**11** - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

**11.01** - Résolution - Mandat au service d'ingénierie à la MRC Beauce-Sartigan pour la préparation des projets d'infrastructures routières.

**11.02** - Résolution - Acceptation des honoraires requis pour l'ajout d'un 2eme poste de pompage par STANTEC à Morisset-Station

**12** - TRAVAUX PUBLICS

**13** - RESSOURCES HUMAINES

**14** - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

**14.01** - Résolution - Autorisation achat équipement service incendie

**14.02** - Résolution - Entente de services SUMI St-Prosper

**15** - LOISIRS

**16** - VARIA

**17** - PÉRIODE DE QUESTIONS

**18** - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Andrée Buteau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 5 février 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

**2024-02-21**      **03 - COMPTE RENDU DE LA MAIRESSE**

**2024-02-22**      **04 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**2024-02-23**      **05 - COMPTE RENDU DES ÉLUS**

**2024-02-24**      **06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Dispense de faire les lectures du procès-verbal du 15 janvier 2024 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2024, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme desdits procès-verbaux, ils déclarent les avoir lus et renoncent à leurs lectures.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les procès-verbaux du 15 janvier 2024 et du 29 janvier 2024 soient adoptés.

ADOPTÉE

**2024-02-25**      **07 - ACCEPTATION DES COMPTES**

Liste des comptes payés entre le 1er et le 31 janvier 2024 (règlement no 318-07). Voir liste des déboursées pour un total de 238 616,16 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

## **08 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Dépôt du bordereau de correspondance, séance du 5 février 2024.

## **09 - LÉGISLATION**

### **10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

2024-02-26

#### **10.01 - Résolution - Dépôt de la liste des immeubles à être transférée à la MRC des Etchemins pour non-paiement de taxes**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la liste des immeubles pour non-paiement de taxes sera transférée à la MRC des Etchemins afin de procéder au recouvrement des taxes impayées (procédure vente non-paiement de taxes);

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt de la municipalité de transmettre à la MRC des Etchemins la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Andrée Buteau ;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise Mme Céline Veilleux, mairesse et/ou Laurence Chabot directrice générale à acquérir l'immeuble en vente pour non-paiement de taxes;

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise Mme Céline Veilleux, mairesse et/ou Laurence Chabot, directrice générale a signé les documents en lien avec l'acquisition de la propriété, s'il y a lieu;

QU'UNE copie de la présente résolution et du document qui est joint soit transmis à la MRC des Etchemins et au Centre de services scolaire Beauce-Etchemins.

ADOPTÉE

2024-02-27

#### **10.02 - Résolution - Acceptation soumission Visionic achat ordinateur portable**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'un ordinateur portable pour un poste supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de Visionic pour un ordinateur portable au coup de 1707.33 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission de Visionic pour l'achat d'un ordinateur portable au coût de 1 707.33 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

**2024-02-28**

**10.03 - Résolution - Demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants, pour le Projet de réaménagement des salles communautaires 2023-2024**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Benjamin accepte de présenter le projet de réaménagement des salles communautaires dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2023-2024 (PSPS);

CONSIDÉRANT QUE la salle communautaire, la bibliothèque et l'ancienne sacristie ont besoin de rafraîchissement;

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Nadeau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le financement du projet se fera de la façon suivante:

- La municipalité Saint-Benjamin réserve un montant de 29 077.34 \$ de son enveloppe budgétaire du PSPS 2023-2024, pour effectuer les travaux nécessaires à la réalisation du projet: Réaménagement des salles communautaires;

- La municipalité financera la part du milieu représentant 20% du coût total du projet soit 7 269.34 \$;

ADOPTÉE

**2024-02-29**

**10.04 - Résolution - Signataire au compte Desjardins**

CONSIDÉRANT que lors d'une séance extraordinaire du conseil du 29 janvier 2024, la nouvelle directrice générale et greffière trésorière, a été engagée;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière trésorière, Mme Laurence Chabot, soit nommée comme une des représentantes de la municipalité à l'égard de tout compte que la municipalité détient ou qu'elle détiendra à la caisse. Elle exercera tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans

restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité;

-émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;

-signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;

-demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne démarche des opérations de la municipalité;

- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité

La greffière-trésorière, Mme Laurence Chabot, exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité:

- faire tout dépôt y compris le dépôt de tout effet négociable

- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité

Tous les autres pouvoirs, des représentant devront être exercés de la façon suivante:

sous la signature de deux d'entre eux

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution sont en sus de ceux que les représentant pourraient autrement détenir

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

Il est proposé par Marie-Andrée Buteau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Benjamin accepte l'ajout d'une signataire au compte Desjardins soit Mme Laurence Chabot, greffière-trésorière de la municipalité.

**2024-02-30**

**10.05 - Résolution pour nommer la directrice générale responsable des services électroniques ClicSÉQR**

CONSIDÉRANT que la directrice générale doit agir à titre de responsable des services électroniques dans « Mon dossier » pour la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour du dossier CLICSEQR doit être faite étant donné que les personnes autorisées au dossier ne travaillent plus pour la municipalité;IL EST PROPOSÉ PAR Jessica Bolduc :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin nomme la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Laurence Chabot, à être autorisée :

- à inscrire la municipalité de Saint-Benjamin aux fichiers de Revenu Québec;

- à gérer l'inscription de la municipalité à ClicSÉCUR - Entreprises;
- à gérer l'inscription de la municipalité à « Mon Dossier » pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de « Mon Dossier » pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de la municipalité et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les membres du conseil municipal de Saint-Benjamin apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Marie-Andrée Buteau, Siègne no 1

Jocelyn Béliveau, Siègne no 2

Jessica Bolduc, Siègne no 3

Joey Veilleux, Siègne no 4

Marie-Josée Nadeau, Siègne no 5

Laurier Poulin, Siègne no 6

Céline Veilleux, Mairesse

Étant donné que tous les membres du conseil municipal de Saint-Benjamin qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 5 février 2024. Un exemplaire de ce document sera conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE

2024-02-31

#### **10.06 - Résolution autorisation Services Accès D Affaires**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Benjamin a déjà adhéree au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire AccèsD Affaires - Dossier entreprise' offerts par la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce;

CONSIDÉRANT QUE, sous réserve de l'application de l'option Attribution des droits de signature, la convention AccèsD Affaires et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le folio et comptes sont détenus;

CONSIDÉRANT QUE Madame Laurence Chbaot, Directrice générale à compter du 5 février 2024, soit désignée administratrice principale aux

fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin, dont la signature des chèques;

QU'une nouvelle carte de crédit soit émise au nom de la directrice générale, Laurence Chabot, pour la municipalité de Saint-Benjamin.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :  
QUE Laurence Chabot, Directrice générale et le maire, Céline Veilleux, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Benjamin à apporter en tout temps des modifications à la convention AccèsD Affaires et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires;

QUE cette résolution demeure en vigueur et lie la municipalité tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas été révoquée ou remplacée par une autre résolution ou décision qui aura été remise à la caisse principale.

ADOPTÉE

**2024-02-32**

**10.07 - Résolution - Gestion du compte de carte de crédit Desjardins**

ATTENDU QUE Madame Laurence, devenue directrice générale, greff. trésorière, le 5 février 2024, de Saint-Benjamin;

ATTENDU QUE le maire et la directrice générale de la Municipalité doivent signer des documents pour les institutions gouvernementales et financières afin d'œuvrer au bon fonctionnement de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Andrée Buteau ;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin délègue aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins(les cartes), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la fédération);

QUE la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des

limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes;

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisée des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, le cas échéant;

Noms des déléguées (personnes autorisées à gérer le compte):  
la mairesse, Mme Céline Veilleux:  
la secrétaire-trésorière et directrice générale; Mme Laurence Chabot

QUE la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation  
QUE copie de la présente résolution soit acheminée aux autorités concernées.

2024-02-33

#### **10.08 - Résolution remboursement des frais de cellulaire à Mme Laurence Chabot**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Mme Laurence Chabot, utilise son cellulaire personnel à des fins professionnelles et qu'elle doit être joignable en tout temps en cas d'urgence concernant la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la directrice fournira une copie de sa facture pour le remboursement;

Il est proposé par Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le Conseil municipal de Saint-Benjamin accepte de payer les frais de cellulaire de Mme Laurence Chabot, directrice générale de la municipalité.

#### **11 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS**

2024-02-34

##### **11.01 - Résolution - Mandat au service d'ingénierie à la MRC Beauce-Sartigan pour la préparation des projets d'infrastructures routières.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le rapport pour le Plan de gestion des actifs municipaux préparé par le Service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan;

CONSIDÉRANT QUE le rapport a été expliqué aux conseillers par l'ingénieur Pier-Luc Rancourt;

CONSIDÉRANT QUE des tronçons de route ont été priorisés pour la réfection des infrastructures suivantes :

- Réfection de l'infrastructure du Rang Cumberland jusqu'au Rang Watford
- Réfection de l'infrastructure du Rang Watford Est-Nord (de la Route 275 jusqu'à la Route du 1<sup>er</sup> Rang)
- Plans pour le remplacement de ponceaux

CONSIDÉRANT QU'un mandat doit être donné au Service d'ingénierie pour la préparation de plans et devis pour permettre la demande et l'obtention de subventions PAVL

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de St-Benjamin donne le mandat de préparation de ces plans et devis au Service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan selon les taux en vigueur et que les études nécessaires seront effectuées à compter du printemps.

ADOPTÉE

2024-02-35

**11.02 - Résolution - Acceptation des honoraires requis pour l'ajout d'un 2eme poste de pompage par STANTEC à Morisset-Station**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de STANTEC un courriel résumant la situation concernant la nécessité d'ajouter un second poste de pompage au projet ;

CONSIDÉRANT QUE dans l'étude préliminaire de WSP, il était mentionné que l'entrée à la station d'épuration (dans la fosse septique) s'effectuerait de manière gravitaire.

CONSIDÉRANT QUE pendant l'appel d'offres pour nos services professionnels, STANTEC avait soulevé le point comme quoi cela ne serait potentiellement pas possible en raison de contraintes techniques.

CONSIDÉRANT QU'à ce moment, si un deuxième poste de pompage était effectivement requis, cela serait traité en avenant au contrat;

CONSIDÉRANT QU'une entrée gravitaire dans la fosse septique n'est pas possible sans l'ajout de cette deuxième pompe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Andrée Buteau;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte l'ajout d'honoraire au montant de 23 200.00\$ de STANTEC pour la conception des plans et devis pour l'ajout d'un deuxième poste de pompage

**12 - TRAVAUX PUBLICS**

**13 - RESSOURCES HUMAINES**

**14 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE**

2024-02-36

**14.01 - Résolution - Autorisation achat équipement service incendie**

CONSIDÉRANT QUE le service incendie doit faire l'achat des équipements suivants:

- 2 casques
- 2 paires de bottes
- 1 bunker (Habit de combat)

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle pompière Hélène Blais a besoin de

son équipement pour passer son examen en juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE la commande doit être envoyée au fournisseur au plus tôt pour les recevoir à temps;

CONSIDÉRANT QUE nous regroupons les achats pour diminuer les coûts de livraison;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise la commande d'équipements du service incendie en 2024 au montant approximatif de 3590\$ avant taxes.

ADOPTÉE

**2024-02-37**

**14.02 - Résolution - Entente de services SUMI St-Prosper**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Prosper offre à St-Benjamin un service au niveau de certaines interventions nécessitant un véhicule tout terrain (ARGO);

Considérant qu'une entente d'entraide existe déjà entre les 6 municipalités et que des tarifs sont déjà prévus pour le service SUMI;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurier Poulin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-Benjamin veut être desservie par le SSI de la municipalité de Saint-Prosper pour le service de SUMI.

Que les tarifs applicables soient ceux prévus à l'entente signée en 2022.

ADOPTÉE

**15 - LOISIRS**

**16 - VARIA**

Le varia demeure ouvert.

**17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse ouvre la période de questions au public.

**2024-02-38**

**18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 19h31.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

---

Céline Veilleux  
Mairesse

---

Laurence Chabot  
Dir. générale & greffière-trésorière

Je, Céline Veilleux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Céline Veilleux  
Mairesse